Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260119-2026_13-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf janvier deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le treize janvier deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Franck BEAUFILS, Amandine BRENAND, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (5) : Romain ANDRIEUX pouvoir à Michel PENHOUET, Frédérique DYEVRE BERGERAULT pouvoir à Françoise RIOU, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Bérengère HENNACHE, Eric FROMONTpouvoir à Franck BEAUFILS, Florence ADAM pouvoir à Ludivine MARGELY.

Monsieur Franck BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°13-2026
Personnel : création de 3 postes d'agents saisonniers aux services techniques

Rapporteur : Michel Penhouët

M. le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La saison estivale entraînant une sollicitation plus importante des services municipaux, il convient de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à cet accroissement d'activité qui démarre au printemps.

Il propose, pour cela, de créer trois postes d'adjoint technique contractuel qui seront affectés aux services techniques sur des missions polyvalentes du 1er mars au 30 septembre 2026.

Ces recrutements interviendront sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Eric Legrand) :

- ***CREE*** *trois postes d'adjoint technique contractuel qui seront affectés aux services techniques sur des missions polyvalentes du 1er mars au 30 septembre 2026 ;*
- ***FIXE*** *leur rémunération en référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.*

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260119-2026_13-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOUËT

